

## COMPTE RENDU

Déjeuner débat du 27 mars 2002

Le déjeuner débat du 27 Mars 2002, avait pour thème la présentation de la Loi de Modernisation Sociale. Il s'agissait de présenter la loi et les volets concernant les entreprises directement. La notion de harcèlement moral, le licenciement économique, les élections prud'homales et le recours à l'intérim sont les points que les intervenants abordent en priorité.

**Maître Florence CHEVALIER**, présente les deux axes : harcèlement moral et licenciement économique :

-La notion de harcèlement moral implique aussi la responsabilité du chef d'entreprise. En effet il doit être attentif aux comportements de ses subordonnés et ne pas les sous-estimer au risque de s'en faire le complice passif. Le Chef d'entreprise a un devoir de prévention du harcèlement moral (règlement intérieur, prévention du risque, sanction du salarié fautif).

-Les modalités préalables à une procédure de licenciement économique et les mesures de reclassement à l'issue du licenciement sont modifiées et demandent une grande vigilance de la part du chef d'entreprise notamment vis-à-vis du (des) salarié (s) concerné (s) (calendrier de réunions de préparation et d'information, plan de sauvegarde de l'emploi, priorité de réembauchage, modalités d'annonce publique du chef d'entreprise).

**Madame Andrée DESANTI**, Présidente PACA du Syndicat des Entreprises de Travail Temporaire, présente rapidement les éléments relatifs aux modalités d'embauche en intérim :

-Les indemnités de fin de CDD et celles de fin de Contrat à Durée Temporaire (CDT) sont aujourd'hui équivalentes (10 %).

-Le délai de carence entre deux contrats précaires (CDD ou CDT) est désormais modulé selon la durée du contrat.

-Une mission d'intérim peut être rompue avant son terme si le salarié se voit proposé un CDI . Les salariés en mission d'intérim dans une entreprise doivent être informés (au même titre que les salariés en CDD) de la mise à disposition de postes en CDI .

-Le principe d'égalité de rémunération entre salariés en mission d'intérim et salariés en CDI à fonctions et qualifications équivalentes, doit être respecté par l'entreprise d'intérim et l'entreprise utilisatrice sous peine de sanctions pénales.

**Monsieur Jean BARRIAL**, Président du Conseil des Prud'hommes de Marseille prend la parole pour rappeler aux entreprises (salariés et dirigeants), leur devoir de participation aux élections Prud'homales qui se déroulent en Décembre.

-Concernant la notion de harcèlement moral, Monsieur le Président du Conseil des Prud'hommes estime qu'il sera difficile d'examiner les demandes de ce type dans le futur, car il faut pour le plaignant apporter des éléments de faits (répétitifs et prouvés), attestant une réelle volonté de

nuire. Les litiges risquent d'être compliqués, car les témoignages de membres de l'entreprise sont des attestations retenues par les tribunaux.

**Monsieur Jean BARRIAL**, termine son intervention en conseillant au Chef d'entreprise de constituer des dossiers, et des traces écrites de chaque litige, ou problème au sein de l'entreprise afin de ne pas être victime d'accusations infondées.

**Monsieur Dominique ANGLES**, précise pour conclure que le prochain déjeuner-débat du club d'entreprise se déroulera vraisemblablement fin Mai début Juin.

LISTE DES PERSONNES PRÉSENTES LE 27 MARS 2002

<b>SOCIÉTÉS ET STRUCTURES</b>	<b>NOM</b>
ACTIS	Mr Alexandre JAQUET-LAGRÈZE
ALPHAMEGA	Mme Anne FAIVRE
EASY WAY (Animateur Club d'entreprise)	Mr Dominique ANGLES
AS DI SO	Mr David FORSANS
ATELIER 108	Mr Alfred KASMADJIAN Mme Térésa TAHAR
Auditeurs libres	Mr et Mme Gérard DIDIER-LAURENT
AVENIR DEVELOPPEMENT	Mme Virginie SIERRA
AVOCAT Barreau d'Avignon	Maître Florence CHEVALIER
BAUDOIN MOTEURS	Mr Frédéric MICHEL
BURO +	Mr Michel LATIL
CBE	Mr Pierre CHEVALIER Mr Christian CORNU Mlle Karine FUCHS
CLEAN AIR ENGINEERING	Mme Rabiha GHELAMALLAH
CLINIQUE LA PHOCÉANNE	Mr René BOSSY
PRESIDENT Conseil des Prud'hommes de Marseille	Mr Jean BARRIAL
CONSEIL GENERAL	Mr Didier REAULT
CORDIERE DOR	Mr Francis ZEKRI
DALLO Cabinet expert Comptable	Mr Raymond DALLO
GRAND SUD AUTO (Président club d'entreprises)	Mr Marc BERGERET
HEI NEKEN Brasseries	Mr Olivier PIGNARD
LA GAULOISE Maison de retraite	Mme Michèle EMERY
MAIRIE 9 <sup>ème</sup> et 10 <sup>ème</sup> arrondissements	Professeur Roger LUCIONI
MAIRIE 11 <sup>ème</sup> et 12 <sup>ème</sup> arrondissements	Mr Gérard AUDIBERT
MAIRIE 11 <sup>ème</sup> et 12 <sup>ème</sup> arrondissements	Mr Jean BERNUZ
MAIRIE 11 <sup>ème</sup> et 12 <sup>ème</sup> arrondissements	Mme Chantal DE RAED
MANPOWER	Mr Richard MONACO
MECA INTERNATIONAL	Mr Bernard DUGOUL
NOVOTEL	Mr Jean FLOTTES
PANZANI	Mme Nicole TROTTA
	Mr Pierre BOUTIN
R T M	Mr Laurent COLSON
SARL EAF	Mr HOAREAU
SHARK	Mr Christian ROUX
S M P M	Mr Daniel MALLET
SOGETEL	Mr Gérard BOUSCARAT